14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Contact@smitom-nord77.fr

Rapporteur : **Monsieur DECUYPÈRE**	**COMITÉ SYNDICAL** **DU** **23 AVRIL 2024**

Objet : Synthèse des décisions du Président

NOTE DE PRÉSENTATION

Décision 2024-04 : concernant la signature d'un marché sous forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) de caractérisations des Ordures Ménagères (OMr) et de Collectes Sélectives (CS) entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne - 14 rue de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON et la société TERRA – Métropole 19* - 134/140 rue d'Aubervilliers – 75019 PARIS, pour un montant de l'offre de base de 81.432,00 euros HT pour une durée totale de 2 ans renouvelable 1 fois.

Décision 2024-05 : concernant la signature d'un marché sous forme forme d'un accord-cadre relatif à la prestation de suivi du compostage partagé entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne - 14 rue de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON et GAS COMPOST ENERGIE (marque déposée Valor'Tri) – 18 rue Tronchon – 77100 MEAUX, pour un montant total maximum annuel de 40.000 € HT et pour une durée de 2 ans à compter de sa date de notification au titulaire, non renouvelable. La date de démarrage est fixée au 15 février 2024.

Décision 2024-06 : concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la Résidence Bel Air – 38-44, rue des 2 Jumeaux – 77410 CHARMENTRAY, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2024-07 : concernant la signature d'un avenant n° 3 au marché n° 2021-10 Fourniture et maintenance d'une solution de téléphonie sur IP pour le siège du syndicat, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la société OSWAN – 116 boulevard Lenoir – 75011 PARIS concernant la fourniture d'un poste et d'une ligne téléphonique supplémentaires, pour un montant total mensuel de 33,00 euros HT se décomposant de la façon suivante : 12,00 euros HT d'abonnement et 21,00 euros HT de location du matériel pour une durée de 39 mois. L'impact financier du présent avenant n° 3 représente une plus-value de 1,85 % sur le montant total du marché.

Décision 2024-08 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique, à titre gracieux, afin de sensibiliser la population sur les thématiques de prévention et gestion des déchets, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la mairie de Messy – 10 rue Michel Cheverry – 77410 MESSY, pour la journée du samedi 09 mars 2024.

Décision 2024-09 : concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la commune de Saint-Siméon – 10 Place Benoit de Boigne – 77169 SAINT-SIMÉON, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2024-10 : concernant la signature d'un marché sous forme forme d'un accord-cadre, de transport de groupes de personnes dans le cadre de visites pédagogiques organisées par le Syndicat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la SARL T. TRANSPORT – Centre d'Affaires les Vignes – 5 route de Meaux – 77 124 CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, pour un montant total maximum de 40.000 euros HT pour des déplacements s'effectuant dans un rayon de 0 à 70 km et pour une durée d'1 an à compter de sa date de notification au titulaire.

Décision 2024-11 : concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la commune de Jaignes – 18, rue de l'Abbaye – 77440 JAIGNES (site de Torchamps), jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2024-12 : concernant la signature d'une convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage partagé, à titre gracieux, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la commune de Sammeron – Place de Verdun – 77260 SAMMERON, jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Décision 2024-13 : décision ANNULÉE, remplacée par la décision 2024-15

Décision 2024-14 : concernant la signature d'un marché sous forme d'un accord-cadre, de sensibilisation et d'accompagnement à l'utilisation des couches lavables sur le territoire du syndicat entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'association L'ATELIER DES LANGES – 4 allée de la Maladrie – 44 120 VERTOU pour le lot 1 : Formation des professionnels de la santé et le lot 2 : Accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants et des assistantes maternelles à l'utilisation des couches lavables, pour une durée d'1 an à compter de sa date de notification au titulaire, renouvelable une fois et pour un montant total maximum annuel se décomposant de la façon suivante :

- 10.000 euros HT en ce qui concerne le lot 1 : Formation des professionnels de la santé ;
- 40.000 euros HT en ce qui concerne le lot 2 : Accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants et des assistantes maternelles à l'utilisation des couches lavables.

Décision 2024-15 : concernant l'ouverture d'un compte à terme (CAT) auprès du Trésor Public pour un placement d'un montant de **6 558 000 euros** (six millions cinq cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-neuf euros) pour une durée de 12 mois au taux de nominal de 3,19 % à effet au 20 mars 2024.

Décision 2024-16 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel de communication, à titre gracieux, afin de sensibiliser la population sur les thématiques de prévention et gestion des déchets, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et la commune de Crégy-lès-Meaux – 28 rue Jean Jaures – 77124 CREGY-LÈS-MEAUX, pour la période du 22 au 25 mars 2024 inclus.

Décision 2024-17 : concernant la signature d'un contrat de location d'un stand de 8 mètres et d'une prestation d'animation sur le tri, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'Association Les Ailes du Pays de Meaux - siège social : aérodrome de Meaux-Esbly - 77450 ISLES-LÈS-VILLENOY pour la période du 22 au 23 juin 2024 inclus.

Décision 2024-18 : concernant la signature d'une convention de prêt de matériel pédagogique, à titre gracieux, afin de sensibiliser la population sur les thématiques de prévention et gestion des déchets, entre le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et l'école maternelle Jeanne d'Albret de Meaux – Mail des Allobroges – 77100 MEAUX, pour la période du 11 au 22 mars 2024 inclus.